



LE LEASING APPLIQUÉ AUX ŒUVRES D'ART



Une solution innovante pour allier plaisir et avantages !



Vous gérez une société (EURL ; SARL ; SCI ; Selarl ; SAS ; etc) ou exercez en tant que profession libérale (SEL, EI, etc.) et vous souhaitez louer une œuvre d'art ?

Le leasing ou la location financière est la solution la plus avantageuse à ce jour ! (Attention : non comparable à un crédit-bail).

Notre métier est de vous guider dans la mise en place d'une *solution financière adaptée*. Nos simulations tiennent compte d'une durée de financement appropriée (de 13 à 60 mois) et d'une mensualité qui ne représente pas un caractère excessif par rapport à votre chiffre d'affaire et aux contreparties attendues.

En tant que professionnel, le leasing ou la location financière appliqué aux œuvres d'art, vous permet de *bénéficier d'une déduction de charges impactant par conséquent votre fiscalité*. C'est la raison pour laquelle, il est important de respecter un équilibre financier. Nous veillons à vous proposer la solution la mieux adaptée, en collaboration et sous l'autorité de votre expert-comptable.

L'Art à titre privé, c'est joindre l'utile à l'agréable

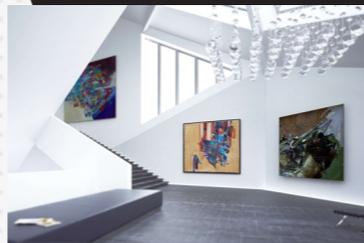
Aujourd'hui investir dans l'art s'inscrit véritablement dans une stratégie d'optimisation et de diversification patrimoniale.

Détenir une œuvre d'art offre de *nombreux avantages fiscaux* et représente un *investissement « Plaisir »*.

Les propriétaires d'œuvres d'art bénéficient d'un cadre fiscal privilégié :

- La détention d'œuvres d'art **n'est pas taxée**
- En cas de revente, les transactions bénéficient d'un **régime fiscal spécifique**
- **Transmission facilitée** (donation ; héritage ; etc.)

Cette démarche s'inscrit dans le cadre global de la gestion de patrimoine comme outil de diversification souple et doté d'avantages fiscaux !



L'art à titre professionnel s'inscrit dans une véritable stratégie de communication :

- Vous utilisez les supports d'une **communication visuelle innovante** et répondant aux **tendances artistiques et culturelles actuelles**.
- Vous **transformez votre investissement en un outil de communication impactant**.
- Vous assumez une **image engagée et personnalisée de votre structure**.
- Par la **valorisation du cadre de travail** pour vos salariés, vous **améliorez leur confort** et **sensation de bien-être** dans l'entreprise, et ainsi en **optimisez les performances**.
- Vous montrez une **image positive, dynamique et nouvelle de votre société** auprès de vos partenaires et clients, et **vous offrant même l'opportunité de séduire de nouveaux prospects**.



*Faites de vos locaux professionnels,
une fenêtre ouverte sur le monde de l'Art !*

Pourquoi choisir un *leasing* ou une *location financière* plutôt qu'un achat classique « comptant » ?

Nous allons vous aider à répondre à cette question ...

1^{er} cas : Achat classique comptant

Vous décidez d'acheter comptant la ou les œuvres sur la trésorerie disponible de votre entreprise. Si assujetti, vous pouvez prétendre à la loi concernant le mécénat artistique (Loi reconduite jusqu'au 31/12/2025, sous réserve de prorogation à terme).

- **La déduction fiscale est étalée sur 5 ans. Les sommes sont déductibles dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires hors taxe de l'entreprise lorsque ce dernier montant est plus élevé. Ce plafond annuel est diminué des versements réalisés au titre du mécénat.**
- Les professions libérales et professionnels qualifiés BNC sont écartées de cette disposition fiscale.
- Vous augmentez l'endettement de l'entreprise, et par conséquent diminuez votre capacité d'emprunt.
- L'inscription de l'œuvre dans le plan comptable de l'entreprise engendre de lourdes contraintes liées au mécénat, et génère donc des frais et une gestion comptable et fiscale contraignante.
- Vous êtes limité à l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants uniquement, et pour l'achat d'œuvres originales et entièrement exécutées de la main de l'artiste.

2ème cas : le Leasing ou la location financière

Vous choisissez *le leasing ou la location financière*, vous n'êtes pas propriétaire de l'œuvre pendant la durée du contrat (moins de contraintes au niveau comptable et financier).

Les avantages :

- **Ouvert à l'ensemble des statuts professionnels disposant de locaux dédiés à l'activité (À l'exception des auto/micro entreprises)**
- Vous n'avez pas de limite réglementaire au niveau du montant défiscalisable, mais nous veillons à respecter un équilibre entre votre C.A, le montant de l'œuvre à financer et les mensualités.
- Vous comptabilisez chacun des loyers en charges déductibles de votre bénéfice imposable (défiscalisation optimale - Article 39-1-1° du CGI).
- Vous n'impactez pas l'endettement apparent de votre entreprise. Vous gardez intact votre capacité d'investissement.
- Vous agissez de manière positive sur le bien-être de vos collaborateurs et clients en aménageant vos espaces professionnels.
- Vous avez le choix de louer des œuvres d'artistes vivants ou non.

- Vous financez des œuvres d'art sur la durée la mieux adaptée à la trésorerie de votre entreprise
- Vous utilisez un outil de communication innovant et vous bénéficiez de contreparties commerciales importantes auprès de vos clients, partenaires et futurs clients.
- Possibilité de revente à terme

La location d'œuvres d'art vous intéresse ?

Optez pour le leasing et faites financer par Sacerd'Art, votre passion pour l'Art :

- Nous vous proposons la solution financière la mieux adaptée à votre situation comptable.
- Grâce à une sélection rigoureuse de nos partenaires financiers, nous recherchons les meilleures conditions de financement et la sécurité financière.
- Nous assurons un service de qualité avec des interlocuteurs dédiés et attentifs à vos attentes.
- La garantie du traitement et suivi de votre dossier dans des délais réduits.
- Nous vous offrons l'assurance sur l'œuvre pendant toute la durée de location de leasing et ainsi, vous bénéficiez d'une couverture optimale afin de protéger vos actifs artistiques de risques potentiels (selon les limites contractuelles).

N'attendez plus, demandez-nous votre simulation !

1. Vous **garantir** le meilleur taux possible, grâce à une sélection rigoureuse de nos partenaires financiers.
2. Vous fournir un **service irréprochable** à la hauteur de vos attentes.
3. Vous assurer un **service personnalisé et totalement confidentiel**.
4. Vous proposer une **prestation sécurisée et encadrée par nos avocats fiscalistes**.



Rendez possible vos projets, Sacerd'Art vous accompagne :

Vous êtes amateurs d'art et vous recherchez une signature, une œuvre :

Nous vous accompagnons dans cette démarche, en lien avec nos galeries et artistes partenaires, et en toute indépendance.

- Nous vous proposons un **service personnalisé** basé sur l'écoute et l'échange.
- Votre projet est d'aménager un espace de travail et y introduire une ou plusieurs œuvres, **nous vous guidons dans votre projet d'agencement artistique**.
- Vous souhaitez diversifier votre patrimoine lié à l'Art par le biais de votre entreprise, **nous étudions avec vous les orientations possibles dans le respect de vos attentes personnelles**.

Partageons notre *passion pour l'Art,*
et réalisons ensemble *vos projets!*



Sacerd'ART

La petite Boule
86600 SANXAY

contact@sacerdart.fr

09 74 36 99 31
www.sacerdart.fr